



CONTRÔLE DES CHÔMEURS – PAS DE TRANSFERT DE CHARGE VERS LES CPAS

LETTRE OUVERTE AU PREMIER MINISTRE, MONSIEUR GUY VERHOFSTADT ET AU FORMATEUR DU GOUVERNEMENT WALLON, MONSIEUR ELIO DI RUPO

L'Onem va adresser une lettre à près de 90.000 jeunes de moins de 25 ans émargeant au chômage depuis plus de 15 mois dans le cadre de la nouvelle législation fédérale en matière de contrôle des chômeurs.

Cela signifie aussi qu'un nombre important de jeunes, qui au terme de deux entretiens d'évaluation n'auront pas trouvé un emploi, risquent de perdre leurs indemnités de chômage.

En l'absence totale de revenus, ces jeunes n'auront pas d'autre solution légale que de s'adresser au CPAS de leur commune en vue d'obtenir le bénéfice du droit à l'intégration sociale.

Le cas échéant, cette situation est totalement inacceptable pour les CPAS et leurs communes.

Pourquoi?

1. Cela reviendrait à ***transférer la charge financière*** de cet important public vers les pouvoirs locaux dont l'état des finances est plus que préoccupant.

En 1999, selon une étude que nous avons réalisée, plus d'un tiers des demandeurs du minimex (à l'époque) provenaient d'une sanction administrative de l'Onem puisque ceux-ci, sans ressources, n'avaient pas d'autre solution que de s'adresser au CPAS.

Le précédent Gouvernement fédéral avait reconnu que ce transfert de charge se chiffrait à 3,2 milliards de francs (79.325.927 euros) pour les CPAS belges.

Ce pourquoi le précédent Gouvernement fédéral avait développé un vaste programme de lutte contre la pauvreté qui s'articulait notamment sur le renforcement de la sécurité sociale par son "Programme Printemps" en assouplissant les sanctions en matière de chômage.

2. Cela porterait ***atteinte au fondement même de notre sécurité sociale***. Cela déplacerait la solidarité nationale vers une solidarité au niveau communal.

En effet, les organismes de paiement des allocations de chômage sont remboursés intégralement par l'Etat fédéral alors que les CPAS, pour une mission qui leur est imposée par le législateur fédéral, ne sont remboursés qu'à 50 % dans la grande majorité des cas (voire à 60 ou 65 % pour les CPAS de plus grande taille).

Puisque chaque commune est appelée à combler obligatoirement le déficit du CPAS, c'est donc au niveau local que la solidarité devra s'exercer au grand "bénéfice" de l'Etat fédéral qui pourra se targuer d'avoir diminué son nombre de chômeurs.

Au-delà des lourdes critiques que nous avons à émettre sur ces nouvelles modalités d'encadrement des chômeurs qui seront d'autant plus délicates dans des bassins industriels où l'offre d'emploi est insuffisante, nous exigeons que l'Onem assume sur fonds propres les conséquences des sanctions qu'il appliquerait.

3. *L'exclusion abusive* des jeunes chômeurs sera contre-productive car elle ne peut que susciter désarroi, révolte de la part de nos jeunes qui méritent un investissement important et un accompagnement individualisé plus professionnel et mieux suivi en vue d'une meilleure insertion professionnelle.

4. *La stigmatisation des demandeurs d'emploi*, dans un contexte de manque d'offre de formation et de travail, ne peut qu'inciter à un rejet de nos principes démocratiques et de solidarité et conduire, comme nous le prouvent les résultats électoraux du 13 juin 2004, à une poussée des votes extrémistes.

Nous demandons donc au Gouvernement fédéral de prendre toute mesure *pour éviter tout transfert* de charge de l'Etat fédéral vers les pouvoirs locaux. Si des transferts doivent être opérés, il est impératif que les CPAS soient remboursés à 100 % et bénéficient d'une intervention pour les frais de personnel pour cette charge nouvelle inacceptable.

Nous demandons au Formateur du Gouvernement régional wallon de veiller, lors de l'élaboration du nouveau programme gouvernemental, à ce que tous les chômeurs de Wallonie bénéficient d'un accompagnement idoine.

Pour ce faire, les budgets de la Région wallonne devront être élaborés en conséquence.

Aujourd'hui, ce sont près de 26 % des personnes bénéficiant d'un revenu d'intégration en Wallonie qui sont âgés de moins de 25 ans, soit près de 8.500 jeunes.

Les résultats positifs obtenus par les CPAS wallons¹ en insertion socio-professionnelle de leurs bénéficiaires sont le résultat d'un accompagnement intensif et individualisé qui doit être mis en place de la même manière pour tous les chômeurs.

Nous informons simultanément nos collègues des autres Régions de notre démarche.

Claude Emonts,
Président de la Fédération des CPAS

*Tout renseignement sur la présente peut être obtenu auprès de Monsieur Christophe Ernotte,
Directeur général de la Fédération des CPAS
Tél: 081/24 06 50 – GSM: 0476/342 433 - Fax: 081/24 06 52
mailto: christophe.ernotte@uvcw.be*

¹ Voir note site <http://www.uvcw.be/cpas> – "Réinsertion par les CPAS: voie sans issue? Trois études prouvent le contraire"